

### Introduction

La « sécurité » est l'un des trois piliers de l'approche intégrée préconisée par la Convention de Saint-Denis. Cette notion recouvre toutes les mesures visant à éviter que des personnes ne soient blessées ou ne soient exposées à des risques pour leur santé ou leur bien-être pendant des manifestations sportives.

Les mesures relevant de la notion thématique de sécurité sont nombreuses. Un élément important et primordial de cette approche en faveur de la sécurité est le processus d'évaluation des risques.

### Objectif de l'évaluation des risques

■ La procédure d'évaluation des risques a pour ambition de diminuer la probabilité qu'un ou plusieurs risques se réalisent et de limiter la gravité en cas de danger pour toute personne se situant au cœur ou à proximité d'une manifestation sportive.

■ Tous les aspects des dispositifs de gestion de la sécurité de la manifestation sportive devraient donner lieu à une évaluation des risques qui, par la suite, devrait être revue et affinée pour chaque nouvel événement organisé. Les détails et les résultats de chaque évaluation devraient être conservés à des fins d'audit.

” La gestion de la sécurité doit se baser sur une évaluation dynamique des risques



Le « dernier mille » est un domaine où l'évaluation dynamique des risques est essentielle à une gestion efficace des foules

### Identification des risques possibles

■ Plusieurs catégories de risques peuvent être identifiés dans le cadre de la procédure d'évaluation des risques, qui doit être dynamique :

- ▶ Les risques associés à la sécurité des supporters : supporters sans billets, arrivées tardives, surpopulation, panique et mouvements de foule ;
- ▶ Les risques liés à des activités criminelles : marché noir et faux billets, crimes violents, trafic de drogue, pickpockets et vols ;
- ▶ Les risques associés à la sécurité physique, tels que les incendies, les intempéries, les fuites de gaz ou les incidents chimiques et les incidents d'infrastructures ;
- ▶ Les risques logistiques tels que les accidents de la circulation, les coupures de courant, les pannes informatiques ou les défaillances des systèmes de sécurité ;
- ▶ Les risques associés au terrorisme : menaces d'attentats à la bombe par des individus ou des groupes ;
- ▶ L'utilisation de drones ;
- ▶ Les risques sanitaires : maladies infectieuses, déshydratation, consommation excessive d'alcool, intoxication alimentaire ; et
- ▶ Les risques liés à l'ordre public : inimitié historique entre les clubs ou leurs supporters, supporters ayant l'habitude d'utiliser des engins pyrotechniques ou tout autre objet dangereux, y compris des pointeurs laser, possibilité de comportements racistes, discriminatoires ou autres comportements répréhensibles.

### Procédure d'évaluation des risques

■ Une évaluation de risque doit toujours être conduite par une personne compétente en la matière et en concertation avec tous les organismes et les parties prenantes associés à l'organisation, tels que la police, les services de secours, les autorités municipales ou nationales compétentes, le responsable de l'encadrement des supporters et le responsable de l'accessibilité.



La coopération entre la police et les stadiers est essentielle, notamment en matière de contrôles de sécurité et de contrôle des billets

■ Bien souvent c'est le délégué à la sécurité du stade qui veille à ce que cette tâche cruciale soit entreprise pour toutes les opérations de sécurité, de sûreté et de services. Elle se déroule en principe comme suit :

- ▶ **Étape 1 :** Identifier les dangers relatifs au site et à la manifestation ;
- ▶ **Étape 2 :** Quantifier les risques associés aux dangers, déterminer qui pourrait être blessé et comment, identifier tout groupe cible ayant éventuellement besoin d'une aide supplémentaire (personnes handicapées, autres personnes vulnérables, enfants, etc...);
- ▶ **Étape 3 :** Evaluer les risques et décider si les précautions et mesures de contrôle prévues suffisent ou devraient être renforcées ;
- ▶ **Étape 4 :** Consigner les constats ; et
- ▶ **Étape 5 :** Revoir l'évaluation et la modifier si nécessaire.

## Évaluation dynamique des risques

■ Une évaluation des risques n'est valable qu'au moment où la personne compétente la conduit. Des incidents et des circonstances survenant en cours de manifestation peuvent modifier les dangers et les risques précédemment identifiés. C'est pourquoi il est nécessaire d'évaluer certaines situations de manière dynamique, c'est-à-dire, au fur et à mesure de leur évolution.

## Anticiper et atténuer les risques

■ Afin de maximiser les conditions visant à assurer la sécurité, il est nécessaire de prendre en compte tous les moyens disponibles pour atténuer les risques.

■ En parallèle, il est important d'évaluer la manière dont un dysfonctionnement dans un service peut entraîner un risque à un autre endroit, et dès lors rejaillir sur la dynamique de sécurité et de sûreté. C'est-à-dire qu'il est primordial d'anticiper la possibilité qu'une indisponibilité d'un service engendre une multitude de problématiques en découlant directement.

## Exemple de conséquences qui peuvent être liées à l'indisponibilité d'un service

Indisponibilité des services de restauration → congestion devant les lieux habituels de vente → blocage des voies d'évacuation → frustration chez les spectateurs → accroissement du risque de non-respect des consignes des stadiers → débordements plus flagrants

## Dispositifs de gestion de la sécurité

■ Les dispositifs de gestion de la sécurité sont primordiaux pour réduire les risques et transformer la manifestation sportive en un lieu sécurisé, sûr et accueillant pour tous les participants. Plusieurs procédures et mesures essentielles constituent la base de dispositifs efficaces et appropriés de gestion de la sécurité, telles que :

- ▶ la présence de personnels de sécurité des stades formés et compétents ;
- ▶ le maintien d'une circulation fluide des flux de spectateurs dans l'enceinte sportive ;
- ▶ une communication efficace et cordiale entre tous les acteurs présents ; et
- ▶ la maîtrise des procédures d'urgence par le personnel concerné.

## Plan médical, sécurité incendie et accès pour tous

■ Chaque stade<sup>1</sup> doit veiller à la mise en place de dispositions appropriées pour minimiser le risque d'incendie, et de pouvoir répondre à tout type d'incidents de cette nature.

■ Chaque stade doit veiller à ce que des ressources médicales appropriées et du personnel médical qualifié soient à la disposition de tous les spectateurs et des autres personnes présentes dans le stade.

■ La possibilité d'assister à une manifestation sportive en direct et de partager les joies et les peines d'autres supporters devrait être accessible à tous. Des mesures physiques concrètes et une gestion de la sécurité des foules adéquate sont donc nécessaires et primordiales pour que les quelque 100 millions de personnes en situation de handicap que compte l'Europe n'en soient pas privées.<sup>2</sup>

” Il est nécessaire de prendre en compte tous les moyens disponibles pour atténuer les risques

1. Toute référence au football dans cette fiche d'information peut également s'appliquer aux autres sports.  
2. Pour plus d'informations à ce sujet se référer à la fiche d'information numéro 14 : *Accessibilité et inclusivité des manifestations sportives*.



Le dialogue entre la police et les groupes organisés de supporters est indispensable pour anticiper et atténuer les risques

## Les risques associés aux engins pyrotechniques

Il est très difficile de prévenir et de maîtriser l'utilisation d'engins pyrotechniques malgré le fait que leur possession ou leur utilisation peut constituer, selon les États, une infraction pénale, un délit très grave ou une infraction administrative.

Les engins pyrotechniques présentent des risques à court et à long terme pour la santé et la sécurité des utilisateurs, des supporters, des joueurs, du personnel de sécurité et de sûreté, ainsi que de la police et des services d'urgence. Ils peuvent provoquer différents types de brûlures, des fumées toxiques, des effets explosifs, ainsi que la fuite ou la panique des spectateurs<sup>3</sup>.

C'est pourquoi des stratégies spécifiques sont détaillées dans la Recommandation T-S4 Rec (2021) 1, afin de lutter contre les risques que leurs utilisations font courir à l'ensemble des acteurs présents lors d'une manifestation sportive.

Les engins pyrotechniques présentent des risques à court et à long terme pour la santé et la sécurité de tous les participants



La gestion des foules dans les centres-villes est un élément important de la stratégie globale de maintien de l'ordre.

3. Pyrotechnie dans les stades : questions de santé et de sécurité liées à l'utilisation de la pyrotechnie dans les stades de football", Étude de Tom Smith, novembre 2016, commandée par Football Supporters Europe (FSE) et l'UEFA.

La pandémie a eu un impact à long terme sur l'organisation d'événements sportifs et sur les droits des participants

## Impact de la Covid-19 sur les mesures de sécurité

La pandémie de la Covid-19 et les mesures prises par les autorités nationales pour enrayer sa propagation ont eu un impact important sur l'organisation d'événements sportifs dans le monde entier et sur les droits des participants. Il est important que dans ce contexte les politiques et les pratiques visant à garantir la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs s'adaptent à ce nouveau risque sanitaire. Dès à présent, le processus d'évaluation des risques doit tenir compte des recommandations internationales et nationales vis-à-vis de la lutte contre le virus.

Confronté à ce nouveau défi, on peut noter les initiatives de la Division du sport du Conseil de l'Europe en faveur d'un dialogue et d'un échange de bonnes pratiques et de retours d'expérience pour faire face aux conséquences de la Covid-19 sur les politiques et pratiques de sécurité, sûreté et services. En novembre 2020, la question a été abordée au cours d'un Webinaire organisé par le Conseil de l'Europe. Plusieurs recommandations ont été émises à la suite des discussions entre les différents acteurs internationaux en charge de la sécurité, sûreté et services lors des événements sportifs. Parmi ces recommandations, il a été rappelé l'importance d'associer les organisations de supporters dans l'ensemble du processus décisionnel relatif aux mesures de santé et de sécurité publiques, afin de s'assurer de leur engagement et de leur compréhension face aux restrictions et aux consignes sanitaires.

La nécessité de travailler à l'amélioration des infrastructures physiques, afin de rendre les stades plus inclusifs pour tous les spectateurs, notamment pour les personnes handicapées, a aussi été soulevée et doit être considérée comme une priorité.

Enfin, on peut noter les recommandations en faveur de politiques de communication et de médias plus efficaces, car dans ce contexte pandémique particulier, il est primordial que les mesures prises par les autorités publiques puissent être comprises, mais aussi perçues comme justes et légitimes par l'ensemble de la population.





” La Convention de Saint-Denis est le seul instrument juridique international contraignant en matière de sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives

## La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'États parties.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

## Liens utiles

1. **Convention de Saint-Denis**  
<https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention>
2. **Recommandations T-S4**
  - i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
  - ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
  - iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services  
<https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>
3. Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :
  - i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)  
<http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590>
  - ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)  
<https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form>